



Paiement sur Air France est rejeté

Par **Mamaoud**, le **06/05/2010** à **18:53**

Bonjour,

J'ai acheté un billet d'avion sur site Air France et, après mon voyage, Air-France m'a envoyé un mail comme quoi mon paiement est rejeté et qu'il faut régler le prix par chèque.

Ma question : si je ne paye pas, qu'arrivera-t-il ?

Merci.

Par **HUDEJU**, le **06/05/2010** à **19:48**

Bonsoir

quel a été votre premier mode de paiement ?

Par **Patricia**, le **06/05/2010** à **21:38**

Bizarre ce message...

Les agences de voyage acceptent les chèques 30 jours minimum avant la date de départ prévu.

Pour s'assurer que le compte soit suffisamment approvisionné donc paiement soldé.

Pourquoi ne voulez vous pas payer si vous êtes parti ???

Ben oui, la moindre des choses est de rester honnête....

Par **Mamaoud**, le **07/05/2010** à **10:53**

j'ai fait le paiement par ma carte de crédit et je ne peux pas payer parce qu'au début j'ai acheté ce billet Aller retour mais, après, j'ai voulu changer le retour alors j'ai changé le retour après j'ai voyagé et au retour l'agence de voyage m'a dis que j'ai raté mon vol, mon vol etés 5 jours avant je lui ai dit que j'ai changé mon retour et je lui ai montré mon billet modifié elle m'a dis que c'est un autre billet et que j'ai payé deux billets d'avion et maintenant je ne peux pas payer parce que je n'ai pas d'argent.